



DU PLAISIR À VOTRE PORTÉE

CONTRAT POUR LA LOCATION SAISONNIÈRE D'UN EMPLACEMENT POUR L'ENTREPOSAGE DE VOTRE
ÉQUIPEMENT DE GOLF
AU CLUB DE GOLF LE MONTMORENCY INC.

Tarifs avant le 15 mars 2025*

MA SIGNATURE SUR LE PRÉSENT CONTRAT SIGNIFIE QUE :

1. Le **club de golf Le Montmorency inc.** loue au membre un emplacement pour ses équipements pour une période définie par l'administration.
2. Le locataire reconnaît que seul le Club a juridiction pour déterminer les modalités d'utilisation de l'emplacement des équipements du locataire.
3. Le locataire se reconnaît responsable de tous bris ou dommages qui pourraient survenir lors de la manipulation de ses équipements dans le local de l'entreposage des équipements de golf.
4. Le locataire reconnaît qu'il devra respecter la réglementation mise en place pour le local de l'entreposage des équipements de golf qui est affiché à l'entrée du local.
5. Le locataire reconnaît qu'il ne peut utiliser ce local sans avoir payé les frais d'entreposage.
6. Le locataire libère le **Club de golf le Montmorency inc.** de toute responsabilité concernant les blessures, dommages, perte de temps ou autres, à des personnes ou biens et résultant de la manœuvre ou de l'utilisation dudit matériel et du local.

Membre _____ Nom : _____

Conclu à Québec

EN FOI DE QUOI, je signe, ce _____ Signature _____

Cochez les services à facturer en 2025*:

Petit casier 45\$

Bâtons 85\$

Grand casier 65\$

Par 55\$

Chariot 3 roues 60\$

Chariot électrique 105\$

Champ pratique Virtuel 105\$

TOTAL ACHAT SERVICES : _____ \$

Paiement carte du club : _____ \$

Paiement carte crédit : _____ \$

Solde : _____ \$

Paiement par carte de crédit :

Visa

Master Card

Nom sur la carte : _____

Numéro de la carte : _____

Expiration : _____

CSV : _____

*Les montants sont taxes incluses

N.B Après le 15 mars 2025 les tarifs des services seront majorés de 10%